Webinaire Métha BFC

Focus sur les contrôles et analyses réglementaires

Dispensée par hugo.kech@aile.asso.fr
06 07 28 50 32

Important

Nous parlerons ici **UNIQUEMENT** des **analyses** et des **contrôles** à réaliser

Donc nous ne parlerons pas (pèle-même, non exhaustif) :

- De la conformité du bâti
- Des formations à réaliser
- De la traçabilité matière
- De la signalétique
- Des déclarations à réaliser
- De maintenance
- Des besoins de monitoring
- ….

Pour les **régimes ICPE ENREGISTREMENT et AUTORISATION** (2781-1 et 2781-2), des prescriptions particulières peuvent s'appliquer.
Donc, à compléter impérativement par la lecture de vos prescriptions particulières (si existantes)

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Important

Nous **ne parlerons pas de la RED**, des spécificités de l'hygiénisation et (presque) **pas du code du travail**

Mais rassurez-vous !

Nous allons parler de la réglementation :

- ICPE 2781
- Agrément sanitaire
- Cahier des charges DIG (pour les concernés)
- Code de l'énergie

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

Les contrôles

itter

SUR VOTRE SMARTPHONE

Rejoindre cet évènement Wooclap

1. Allez sur wooclap.com
2. Entrez le code d'événement dans le bandeau supérieur

Code d'événement
AGIEEP

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

Tous les 6 mois

Type	Réglementation	Par qui ?	C'est quoi ?
Engin de levée	Code du travail	OC	Chargeur frontaux, télescopique, etc.
Etanchéité gaz	ICPE	Exploitant	Vérifier que le site soit étanche **Moyen** : par un détecteur gaz type renifleur et/ou le passage de caméra Consignation obligatoire dans un registre

+

Tous les 6 mois, vous devez aussi tester en auto-contrôle le fonctionnement des alarmes à incendie sur le site.
Et donc l'archiver

<u>Recommandation</u> :
Acheter un renifleur biogaz sur votre site (700 € HT)

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Tous les ans

Type	Réglementation	Par qui ?	C'est quoi ?
Q18	ICPE	OC	Vérification des installations électriques
Prévention incendie	ICPE (& code du travail)	OC	Vérifications des alarmes et des extincteurs
Bilan rejet off gaz	ICPE	Exploitant	Quantité de méthane rejeté dans les off gaz Uniquement INJECTEUR PS : demander à vos épurateurs que cette donnée apparaisse et puissent être exportables en .csv facilement Doit être inférieur à 0,5 % du biométhane épurée

<u>Et le Q19 ?</u>
Non réglementaire, mais généralement exigé dans la plupart des contrats d'assurance.

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

Tous les 3 ans

Type	Réglementation	Par qui ?	C'est quoi ?
Niveau de bruit	ICPE	OH	A renouveler, quel que soit le régime ICPE
Equipements sous pression	DESP	OC	Vérification de certains équipements sous pression possible (compresseur, groupe froid, etc.). **Demander à votre constructeur et/ou votre épurateur la liste des ESP de votre site, et la périodicité des inspections périodiques et requalifications à réaliser.**

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Tous les 4 ans

Type	Réglementation	Par qui ?	C'est quoi ?
Contrôle de conformité	TA	OC	Vérifications de la prime effluents, de l'envoi des garanties d'origine.
Equipements sous pression	DESP	OC	Vérification de certains équipements sous pression possible (compresseur, groupe froid, etc.). **Demander à votre constructeur et/ou votre épurateur la liste des ESP de votre site, et la périodicité des inspections périodiques et requalifications à réaliser.**

NOUVEAU CONTRÔLE EN INJECTION

Si mise en service entre 7 mars 2022 et 7 mars 2026, alors contrôlé à faire avant date de mise en service + 4 ans

Si mise en service entre 7 mars 2018 et 7 mars 2022, alors contrôle à faire avant date de mise en service + 8 ans.

Si mise en service entre 7 mars 2014 et 7 mars 2018, alors contrôle à faire avant date de mise en service + 12 ans.

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Tous les 5 ans

Type	Réglementation	Par qui ?	C'est quoi ?
Contrôle périodique	ICPE	OC	Renouvellement du contrôle ICPE pour les unités en déclaration ICPE UNIQUEMENT
Intégrité des lagunes de stockage	ICPE	IC	Vérification de l'étanchéité des lagunes de stockage Uniquement LAGUNE.

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

A la mise en service

Type	Réglementation	Par qui ?	C'est quoi ?
Contrôle périodique	ICPE	OC	**Dans les 6 mois après la mise en service** Uniquement pour les unités en DECLARATION Vérification de la conformité ICPE du site
Contrôle du niveau de bruit	ICPE	OH	Dans les 12 mois après la mise en service Vérification du niveau sonore additionnel
Contrôle du niveau d'odeur	ICPE	OH	Avant la mise en service – Etat 0 Uniquement pour ENREGISTREMENT et AUTORISATION
Attestation de conformité	TA	OC	obligatoire en cogé si P > 100 kW obligatoire injection à partir du 7/03/2026

Sauf demande en prescription particulière, les mesures d'état olfactive ne sont pas renouvelées.

<u>Et le plan de lutte contre les nuisibles ?</u>

Si vous avez un agrément sanitaire c'est obligatoire mais c'est du bon sens.

Pas obligatoirement réalisé par une entreprise. L'exploitant peut suivre lui-même son plan.

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Les analyses sur le digestat

Il y a des analyses à réaliser sur les matières en cours de fermentation (MS, N total, etc.) mais le suivi biologique des méthaniseurs va bien au delà des exigences réglementaires.

Ici nous parlons du digestat dans les stockeurs (= pas en cours de fermentation).

Fonction

- Du régime ICPE (Déclaration, Enregistrement, Autorisation)
- De la nomenclature (2781-1 ou 2181-2)
- Du statut du digestat (Plan d'épandage ou DIG)

!!!

Nouvelle alerte pour les régimes Enregistrement et Autorisation
Vérifier vos prescriptions particulières.
Ici socle commun mais souvent le nombre d'analyse peut augmenter.

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

ANALYSES ET CONTROLES DES DIGESTATS DE METHANISATION

Quel est le cadre réglementaire ?

Plan d'épandage rattaché à une ICPE 2781

2781-1 Déclaration

COMPOSITION

MS (%), MO (%), pH
N tot, NH4, C/N, P2O5, K2O, CaO, MgO

INNOCUITE

/

2781-1 Enregistrement ou Autorisation

COMPOSITION

MS (%), MO (%), pH
N tot, NH4, C/N, P2O5, K2O

INNOCUITE

/

2781-2[1] Enregistrement ou Autorisation

COMPOSITION

MS (%), MO (%), pH
N tot, NH4, C/N, P2O5, K2O

INNOCUITE

7 ETM (Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Plomb, Zinc)
CTO : 7 principaux PCB + **3 HAP :** Fluoranthène, Benzo(b)fluoranthène, benzo(a)pyrene

ECHANTILLONNAGE

En D ou E : 1 échantillon par campagne d'épandage, sur chaque type de digestat (liq/sol)
En A : la fréquence est fixée dans l'arrêté préfectoral (en général + fréquent)

[1] : *Dans le cas d'incorporation de boues de stations d'épuration urbaine, il faut également respecter les critères de l'arrêté du 8 janvier 1998*

Commercialisation par le cahier des charges CDC Dig

COMPOSITION

MS (%), MO (%), pH
N tot, N org, C/N, P2O5, K2O

INNOCUITE

8 ETM (Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Plomb, Zinc)
CTO : 16 HAP
Inertes et Impuretés : Plastiques + verre + métal <2mm
Pathogènes : E coli dans 1g et Salmonella dans 25g

ECHANTILLONNAGE

1 échantillon par type de digestat commercialisé (brut ou liquide/solide)
Nb d'analyses/ an en fonction du volume commercialisé (1 si <5 500T , 2 si < 11000T ; 3 si <16500T ; 4 si < 22000 T ; 5 si >22000T)

Agrément sanitaire au titre des Sous-Produits Animaux

INNOCUITE

Pathogènes : E coli dans 1g et Salmonella dans 25g

ECHANTILLONNAGE

5 échantillons[2] par campagne d'épandage

- E coli dans 1 g : A l'issue de la digestion (sur brut)
- Salmonella dans 25 g : au stockage (brut ou liq/sol)

[2] : *Il est possible de demander à diminuer le nombre d'échantillons en routine*

Les analyses sur l'eau

<u>Si j'ai un agrément sanitaire</u>

- Bilan analyses sanitaire des élevages apporteurs d'effluents
- Si, et seulement si, utilisation d'eau en dehors de celle du réseau pour le nettoyage du matériel (exemple forage) alors analyse annuelle de l'eau du forage

NB : Si l'eau hors réseau sert aussi à l'abreuvement des bêtes il s'agit de la même analyse.

+ Salmonelle et E.Coli

Salmonelle – Au niveau de prélèvement du digestat stocké
E. Coli = avant stockage
Ne pas faire les entérocoques

<u>Pour tous les sites</u>

- Analyse d'eau … mais ça peut être compliqué de faire des généralités.

En PDL, c'est une analyse d'eau sortie de site par an sur MEST, DBO_5, DCO, Azote global et Phosphore total

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Quelques trucs souvent oubliés… Qui n’ont rien à voir avec les contrôles et analyses

Focus Torchère

1) Boucle de déclenchement connue et maitrisée par l’exploitant

Pression valorisation gaz < Pression torchage < Pression de déclenchement des soupapes

Vous devez connaître la pression de déclenchement et démontrer le bon fonctionnement de cette boucle.

2) Torchère correctement dimensionnée au site

Attention à avoir en cas d’évolution de débit

3) Nombre d’heures de fonctionnement archivés (voir déclarer à la DREAL)

Vous devez avoir un compteur d’heures obligatoirement sur votre torchère. Si vous torchez 3 fois plus de 6 heures sur une année civile, alors vous devez le déclarer à la DREAL.

Conserver les attestations de passage de vos maintenances externalisées

Un contrat de maintenance <u>ne vaut strictement rien</u> en termes de contrôle (mais surtout d’assurance !). Ce qui compte, c’est les rapports d’intervention.

Les heures de torchage doivent être monitorée

MÉTHA Bourgogne-Franche-Comté

Mais concrètement, comment mettre en œuvre un suivi ?

En fonction du temps disponible, présentation de 3 outils (dont passerelle) et d'une méthode d'archivage.

Présentation possible de :

- Importance d'avoir un mail dédié à la métha
- Outil réglementaire Analyse et contrôle
- Liste conformité réglementaire
- Passerelle
- Lien hyper texte
- Ronde en form + raccourcis

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté

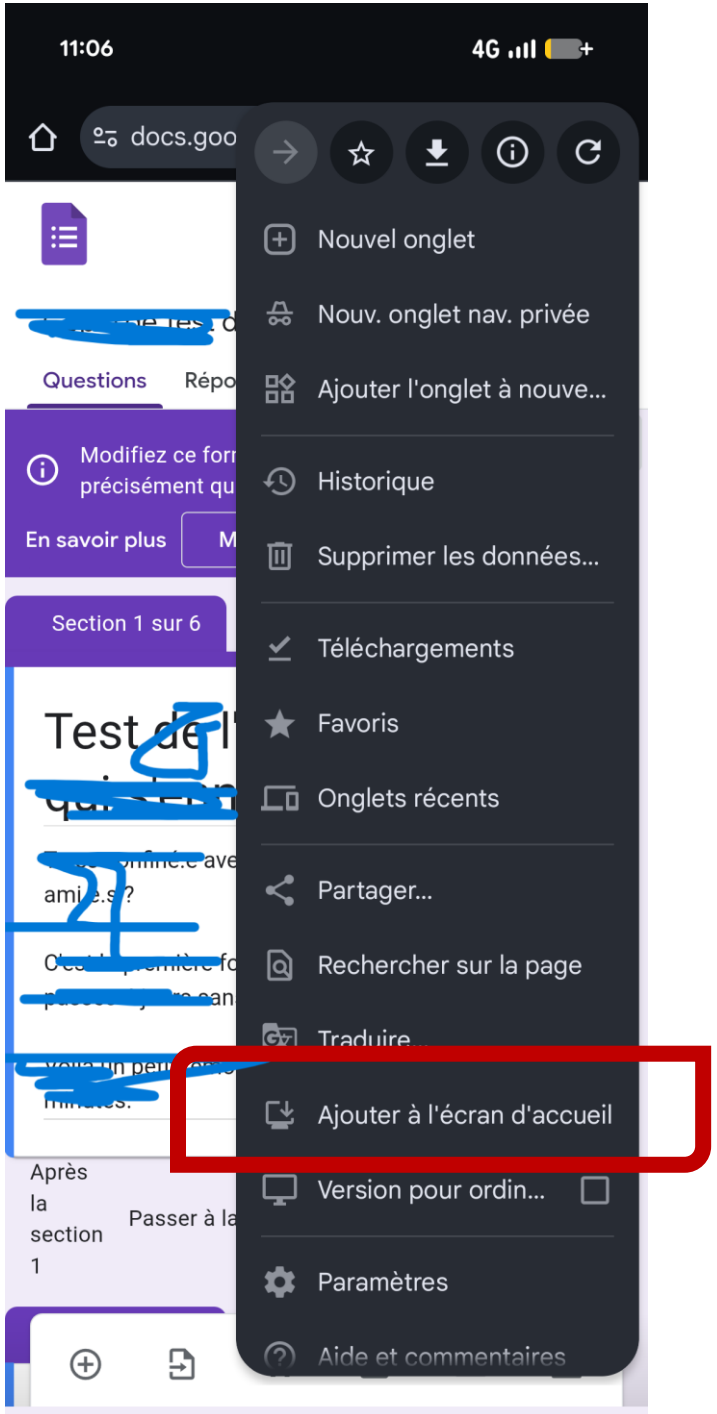

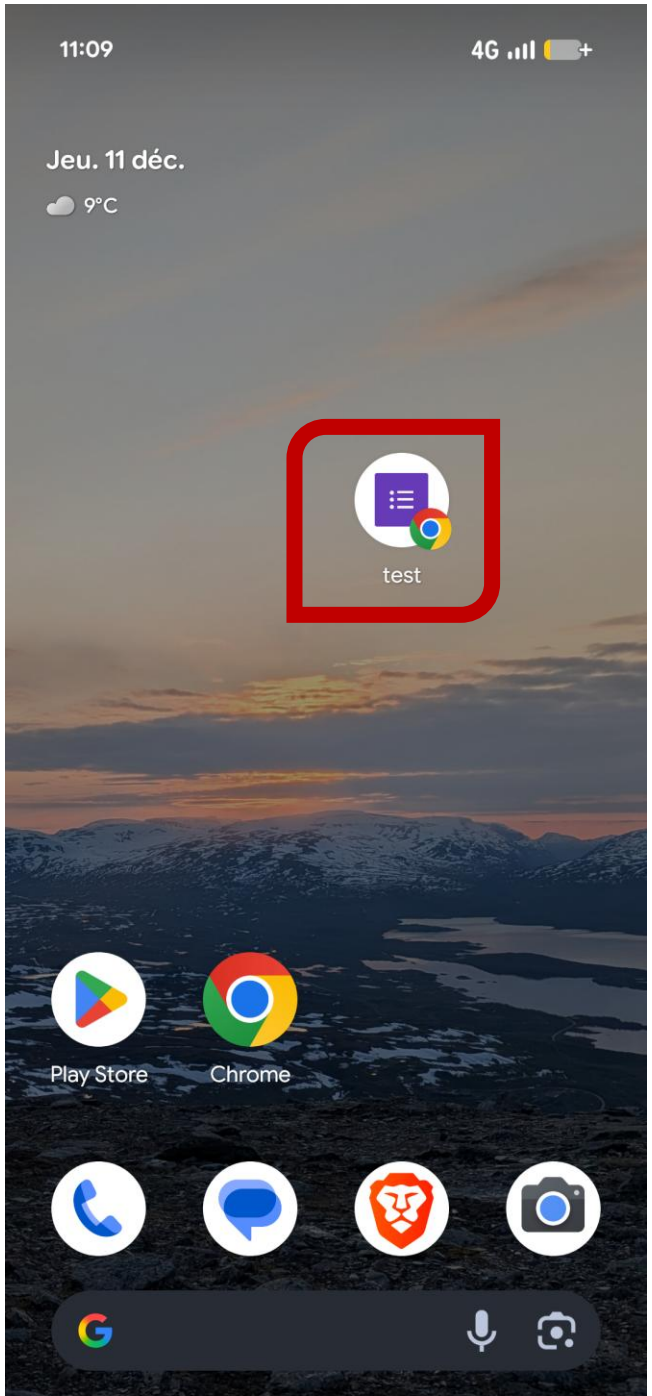

MÉTHA
Bourgogne-Franche-Comté